

Règlements de la
VILLE DE LACHUTE



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
VILLE DE LACHUTE

Projet de règlement du 15 décembre 2023

J:\Urbanisme\1000-00 ORGANISATION ET ADMINISTRATION\1220-00 Règlements\projet de règlement 2013\2024\Concordance 68-20-18 omnibus\concordance 68-20-18 plan.doc

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-737-6-X

RÈGLEMENT AMENDANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ NUMÉRO 2018-737-6 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DE LA MRC D'ARGENTEUIL NUMÉRO 68-20-18

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Lachute, tenue à l'Hôtel de Ville, le **jj mmmm** 2024 à 19 heures, à laquelle étaient

le présent règlement est adopté.

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 15 janvier 2024 et le dépôt et l'adoption fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le **jj mmmm** 2024 telle que prévue par l'avis paru dans le journal L'Argenteuil du **jj mmmm** 2024;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption d'un second projet de règlement lors de la séance du **jj mmmm**;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue suite à l'avis public paru dans le journal L'Argenteuil du **jj mmmm** 2024;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal soixante-douze (72) heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public dès le début de la séance d'adoption du présent règlement;

En conséquence; il est :

Proposé par
appuyé par
et résolu

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du Conseil municipal de la Ville de Lachute, et il est par le présent règlement statué et ordonné, sujet aux approbations requises par la Loi, comme suit :

ARTICLE 1

Le plan d'urbanisme révisé est modifié en ajoutant à la section « Mise en valeur du patrimoine » après les « Lieux de culte » ce qui suit :

Inventaire des cimetières

Règlements de la VILLE DE LACHUTE



Ville de Lachute					
Lachute Protestant Cemetery	rue Principale	Protestant	1801	de communauté	Actif
Upper Lachute Cemetery	chemin Bourbonnière	Protestant	1850	de communauté	Disparu
Old Parkes Farm Cemetery	chemin Dunany	Protestant	1867	familial	Abandonné
Ancien cimetière catholique de Lachute	rue Sydney	Catholique	1877	affilié à un lieu de culte	Déplacé
Cimetière catholique de Lachute	avenue d'Argenteuil	Catholique	1911	affilié à un lieu de culte	Actif
Brownsburg Protestant Cemetery	rue Principale	Protestant	1931	de communauté	Actif

ARTICLE 2

Le plan d'urbanisme révisé est modifié en remplaçant les 4 paragraphes de « Secteurs à fort potentiel historique et patrimonial » de la section « Mise en valeur du patrimoine » ce qui suit :

Lachute		
La rue Principale – route 148 et route 158 – regroupant, entre autres, les résidences et commerces suivants, de l'ouest à l'est : la maison Hammond (137), l'Église anglicane (407), l'église Margaret Rodger Memorial (463), l'église Saint-Simeon (445), l'ancien bureau de poste (582), le cimetière Lachute Protestant Cemetery, les bâtiments commerciaux (455, 488-490, 497-499, 499-501, 511-515, 562, 591-593, 597-599, 601-603) et l'entrée est de la rue Principale regroupant les adresses civiques suivantes : 617, 623, 627-629, la maison Greer (631), 633-635, 634, 639, 640-642, 641, 643, 645, 650, 655, 666-668, 667, 669, 673, 677, 678, 680, 681, 684 A-B, 703, 704, 706, 707 A-B, 719, 731, 739, 746, 750, 753, 860, 970 jusqu'au 1015.	1157, 1686, 1172, 1156, 1173 1174, 1175 -----, ----- 1177 1178, 179, 1181, 1185, 1805, 1188, 1189 1190, 1192, 1193 1194,1680, 1195, 1681, 1682, 1197,1196, 1198 1199, 1201,1683, 1202, 1204, 1203, 1205, 1684, 1685 1206, 1207 1209, 1210, 1212, 1213, 1215, 1687, 1688, 1218, 1219, 1220 1221, 900-25 ¹ , 1227	36, E28 E29, E30 37, 38 39, 40 41, 42 43, 44 45, 46 47, 48 49, 50 51, 52 53, 54 55, 56 57, 58 59, 60
La rue Grace – regroupant, entre autres, les résidences suivantes de type Four squares, bungalow craftsman et néo-Queen Anne principalement : 318-320, 355, 357, 359-361, 360, 366, 374,379, 380, 383, 384, 388, 393, 396, 406,415, 419, 420,424, 425 (CPE Les bons amis), l'édifice centenaire de la MRC (430), 450, 451 (école St-Alexandre), 470-472, 474, 480, 527-529	1014, 1015, 1016, 1017, 1019, 1020, 1023, 1024, 1025, 1026, 1027, 1028, 1029 1030, 1031, 1804, 1032, 1033 1034, 1035, 1036, 1037, 1038, 1039, 1040, 1041, 1044	61 62 6
Le quartier industriel de Ayersville – regroupant, entre autres, le complexe industriel du 346 de la rue Hamford, le 180 rue Hamford, les résidences des 100 et 106 rue James, l'école Saint-Julien, les maisons ouvrières (notamment de type Boomtown), le secteur résidentiel destiné anciennement aux présidents et dirigeants de la compagnie le long de la rivière du Nord, jusqu'au complexe Ayers. Dans ce secteur, la ville pourrait développer un parc riverain qui regrouperait les caractéristiques naturelles de la rivière du Nord et l'appropriation, au fil des ans, des rives dans un contexte historique régional et patrimonial.	1087, 1787 1051, 1068	63 64 65
L'alignement de résidences de style cottage anglais (bungalow craftsman) de l'avenue de la Providence - regroupant les adresses civiques suivantes : 27 à 43	1235 1236 1237 1238 1239---	66

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Bernard Bigras-Denis
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire
Greffière